



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Proposal submission details are included in this Call for Proposals document.

Les détails concernant la soumission des propositions sont inclus dans le présent document d'appel de propositions.

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de l'acquisition
de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title-Sujet BCIP 006 – PICC 006		
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-15BCIP/B	Amendment No. – N° modification 008	Date 2015-12-10
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-15BCIP		
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-15-00695040		
File No. – N° de dossier 001sc.EN578-15BCIP	CCC No./N° CC – FMS NO. / N° VME	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM on – le 2018-03-29		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time EDT Heure avancée de l'Est (HAE)
F.O.B. – F.A.B		
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Karen Moore		Buyer Id – Id de l'acheteur 002sc
Telephone No. - N° de téléphone 819-956-1688		FAX No. - N° de FAX
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : To be determined À être déterminé		

Instructions : See Herein
Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Appel de propositions - Appel 006**Modification 008****Objectif**

A) Répondre aux questions concernant l'appel 006.

A) QUESTIONS ET RÉPONSES**Question #74**

Section CP 3.3(b) :

i. **Argent comptant et fonds de roulement** : Dans le tableau fourni, le fonds de roulement comprend-il l'argent comptant? Selon ma compréhension, le fonds de roulement signifie généralement *les actifs courants moins les passifs courants*. Toutefois, s'il est compris dans le fonds de roulement, l'argent comptant est compté en double dans le tableau. Veuillez fournir des précisions.

ii. **Programmes gouvernementaux** : Devrais-je inclure le financement provenant du gouvernement qui a été approuvé dans le cadre d'un contrat signé, mais qui n'a pas encore été dépensé?

Réponse #74

i. L'argent comptant a été inclus deux fois dans le tableau initial du formulaire électronique de soumission des propositions. Cela a été fait afin de fournir aux évaluateurs une indication du montant d'argent pouvant être comptabilisé dans les actifs à court terme du soumissionnaire. Les soumissionnaires doivent tenir compte de leur argent comptant deux fois, une fois dans le cadre de l'équation pour le fonds de roulement et une fois comme un élément autonome.

ii. Oui, ces fonds devraient être compris dans la section « Programmes gouvernementaux ». Si vous souhaitez fournir de plus amples renseignements sur ces fonds, veuillez inclure l'information dans la boîte de texte fournie à la question CP 3,3 (c), qui est libellée comme suit : « décrivez votre plan pour obtenir les fonds qui n'ont pas encore été obtenus ».

Question #75

J'ai consulté les niveaux de maturité technologique (NMT) sur le site et j'aimerais obtenir des précisions sur la manière dont l'énoncé « **prototype prêt pour la démonstration dans un environnement opérationnel approprié** » se traduit pour les étapes de développement thérapeutiques : est-ce que cela signifie que l'efficacité des anticorps doit avoir été démontrée chez un modèle animal afin que le projet puisse correspondre à la portée du PICC?

Réponse #75

Les **niveaux de maturité technologique (NMT)** mesurent la maturité d'une innovation et se veulent suffisamment larges, puisque l'on reconnaît que les étapes de développement des

différents secteurs ne sont pas les mêmes. Il incombe entièrement au soumissionnaire de déterminer si son innovation respecte le NMT approprié. Dans le critère de présélection 2, le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte les cinq indicateurs de l'état de préparation, dont l'un vise au minimum un NMT 7.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs innovations disposent des attestations requises sur le plan réglementaire ainsi que de la santé et de la sécurité pour garantir une utilisation sécuritaire par le ministère chargé de la mise à l'essai. Ces attestations doivent être obtenues avant la présentation de la proposition. Il incombe entièrement aux soumissionnaires de déterminer les attestations requises pour garantir une utilisation sécuritaire par les ministères chargés de la mise à l'essai. Veuillez vous reporter à la question et à la réponse 72 de la modification 006 à la demande de propositions.

Dans le formulaire électronique de soumission des propositions, les soumissionnaires devront indiquer si l'innovation proposée est un instrument médical, préciser la catégorie d'instrument médical et s'ils disposent des homologations appropriées, c.-à-d. une homologation pour un instrument médical (HIM) ou une licence d'établissement à l'égard d'un instrument médical (LEIM).

Comme indiqué dans l'appel 006 Partie 3, section 4.4, le coût d'obtention des certificats relatifs à la santé et à la sécurité ne doit pas être inclus dans la proposition financière.

Question #76

i. En ce qui concernant la question et la réponse 4 de la modification 002, pouvez-vous donner de plus amples renseignements sur les Règles d'origine établies par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et les codes appropriés du système harmonisé (SH) des tarifs douaniers du Canada pour les composantes de notre produit, pour ce qui est de déterminer le contenu canadien? Nous avons de la difficulté à déterminer si notre produit, qui est fabriqué à l'extérieur du Canada, mais qui est assemblé au pays, respecte les exigences relatives au contenu canadien.

ii. Comment pouvons-nous nous assurer que notre innovation respecte les exigences relatives au contenu canadien?

Réponse #76

i. En ce qui a trait aux Règles d'origine établies par l'ALENA (<https://www.nafta-sec-alena.org/Accueil/Textes-légaux/Accord-de-libre-échange-nord-américain?mvid=1&secid=feb541cc-bfc2-4240-829f-b5a7ec26a08a>), malheureusement, le PICC ne peut pas vous aider à déterminer les codes du SH des tarifs douaniers qui s'applique à votre innovation. Pour de plus amples renseignements sur les codes du SH, veuillez consulter le site Internet suivant : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/trade-commerce/tariff-tarif/2015/menu-fra.html>, ou communiquer directement avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

ii. Il incombe au soumissionnaire de déterminer si son innovation respecte les exigences relatives au contenu canadien. Si votre proposition est préqualifiée et qu'elle a été jumelée à un ministère chargé de la mise à l'essai, l'agent de négociation des contrats vous demandera des attestations et examinera attentivement la ventilation des prix pour déterminer le contenu canadien global. Au moins 80 % du prix total de la combinaison de biens et de services doit consister en des biens et des services canadiens, comme défini dans les clauses sur le contenu canadien. On ne tient pas compte des frais d'expédition, de déplacement et de subsistance ni des taxes lorsque l'on détermine le contenu canadien.

Question #77

Pour soumettre une demande PICC, une entreprise et son innovation doivent répondre à des critères obligatoires, dont celui de la propriété intellectuelle. D'après mes informations, les droits de propriété intellectuelle doivent être détenus par l'entreprise.

i. Cela signifie que le brevet doit être émis ou déposé?

ii. Présentement, le brevet de notre innovation est en dépôt provisoire pour la Canada et les États-Unis (pour l'Amérique du Nord), datant de mars 2015. Le dépôt formel devrait avoir lieu pour mars 2016. On se demande dans quelle mesure la situation actuelle du dépôt de brevet peut être un bloquant pour la suite de son application.

Réponse #77

Source : appel de propositions 006 CO-3 et CP3 :

i. Le soumissionnaire doit posséder les droits de PI de l'innovation proposée ou une licence concernant ces droits de PI délivrée par un octroyeur de licence canadien pour l'innovation proposée et n'enfreindre aucun droit de PI. Votre stratégie en matière de PI pour l'innovation proposée doit être adaptée à votre secteur ou industrie.

ii. Vous pouvez soumettre une proposition même si les brevets sont en suspens, mais vous devez démontrer que votre stratégie en matière de PI pour l'innovation proposée est adaptée à votre secteur ou industrie. Par exemple, dans certains secteurs, les brevets sont peu fréquents ou inappropriés et il incomberait au soumissionnaire d'indiquer la raison pour laquelle les « secrets commerciaux » ou l'absence de brevets sont appropriés pour leur innovation.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.